

Filières ATSS : calendrier des opérations de gestion

I - Calendriers pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement nationaux

A) Tableaux d'avancement (sauf TA AAHC et échelon spécial)				
	Date de lancement de la campagne PCI dans le SIRH par la DGRH (périmètre national)	Transmission après fiabilisation de la liste définitive des agents promouvables par les services académiques à la DGRH Transmission par les services académiques à la DGRH des documents (classement des proposés, rapport d'aptitude, CREP, etc ; cf annexe C1) jusqu'au :	Information à destination des agents promouvables de leur promouvabilité par les services académiques à compter du :	Publication des résultats de promotion après examen par la DGRH à compter du :
TA INF B CS TA-G03999-A	15/01/2024	08/03/2024	08/03/2024	16/04/2024
TA MEN HC TA-G04362-A	05/02/2024	26/04/2024	26/04/2024	18/06/2024
TA MEN 1 ^{ère} classe TA-G00101-A	13/05/2024	20/09/2024	20/09/2024	19/11/2024
TA CTSSS TA-G04373-A	13/05/2024	20/09/2024	20/09/2024	19/11/2024

B) Tableaux d'avancement au grade d'AAHC et à l'échelon spécial du grade d'AAHC		
	AAHC TA-G04031-A	Echelon spécial du grade d'AAHC TA-G04031-ES
Au plus tard le 31 janvier 2024	Fin de la mise à jour dans RenoiRH des historiques de carrière et lancement de la requête BO CIGeM par les académies	sans objet
Au plus tard le 1 ^{er} février 2024	Transmission des rapports excel (requête BO CIGeM) à la DGRH faisant apparaître pour chaque agent l'historique des fonctions qu'il a exercées	Transmission à la DGRH de la liste des agents identifiés comme promouvables par les académies
Au plus tard le 28 mars 2024	Fin de l'examen par la DGRH des rapports excel (requête BO CIGeM) pour le TA AAHC uniquement) et des listes académiques ; transmission par la DGRH de la liste des agents promouvables aux académies	
A compter du 29 mars 2024	Lancement de la campagne PCI dans le SIRH par la DGRH et Information auprès des agents de leur promouvabilité aux TA par les académies qui leur apportent, le cas échéant, les éléments de réponse	
Au plus tard le 15 avril 2024	Transmission par les services académiques à la DGRH des documents (rapport d'aptitude C5 et non C2, CREP ; cf annexe C1) et de l'annexe C8A, portant classement alphabétique de l'ensemble des promouvables en deux groupes (« très favorable » et « sans opposition ») décidés par les recteurs, après concertation avec les établissements de l'enseignement supérieur	

	La répartition indicative au sein des deux groupes pourrait être la suivante : 20% TF, 80% SO	
	Transmission de la carte comptable académique nominative	sans objet
Jusqu'au 3 juillet 2024	Etude des dossiers à la DGRH	
Le 4 juillet 2024	Publication de la liste des promus par la DGRH	

C) Liste d'aptitude				
	Date de lancement de la campagne PCI dans le SIRH (périmètre national)	Transmission après fiabilisation de la liste définitive des agents promouvables par les services académiques à la DGRH Transmission par les services académiques à la DGRH des documents (classement des proposés, rapport d'aptitude, CREP, etc ; cf annexe C1) jusqu'au :	Information à destination des agents promouvables de leur promouvabilité par les services académiques à compter du :	Publication des résultats de promotion après examen par la DGRH à compter du :
LA CTSSAE LA-G04374-A	05/02/2024	26/04/2024	26/04/2024	28/06/2024

POINTS D'ATTENTION

Accès au grade d'AAHC :

Sont promouvables, par tableau d'avancement établi au titre de l'année 2024, au grade d'AAHC les agents remplissant les conditions de grade et d'échelon **au plus tard au 31 décembre 2024**. Pour les viviers 1 et 2, les conditions de durée d'exercice sur emploi fonctionnel ou d'exercice sur fonctions à haute responsabilité (avec cumul éventuel de périodes sur emploi fonctionnel) sont à remplir **au plus tard au 31 décembre 2023**.

Chaque académie prendra en considération les APA et DDS des MENJ/MESR/MSJOP affectés ou relevant de l'académie mais également les APA et DDS originaires d'une autre académie et accueillis par voie de détachement sur emploi fonctionnel dans l'académie. Les APA originaires d'un autre département ministériel ou d'une autre fonction publique détachés sur emploi fonctionnel au MENJ/MESR/MSJOP relèvent du tableau d'avancement **de leur administration d'origine**.

Accès par TA aux grades de MEN 1^{ère} classe et de MEN hors classe et au grade d'INF classe supérieure (cat B) :

S'agissant du tableau d'avancement au grade de médecin de l'éducation nationale hors classe (MEN HC), les recteurs classeront tous les agents promouvables de leur académie en deux groupes (très favorable et sans opposition).

Lors de l'établissement de leurs propositions, les services académiques veilleront à ce que les dossiers des médecins de santé scolaire ayant vocation à être détachés sur emploi fonctionnel d'une part, et des infirmiers assurant des fonctions en internat d'autre part, fassent l'objet d'un examen particulièrement attentif.

Accès par TA au grade de conseiller technique supérieur de service social (CTSSS) :

Les recteurs classeront tous les agents promouvables au grade de conseiller technique supérieur de service social de leur académie en deux groupes (très favorable et sans opposition).

Accès par LA au corps des CTSSAE :

Lors de l'établissement de leurs propositions, les services académiques prendront en considération que les agents classés et inscrits doivent être en capacité d'accepter une mobilité géographique, puisque les nominations dans ce corps s'effectuent au niveau national.

Pour l'ensemble des TA et LA relevant de la DGRH, le dernier compte rendu d'entretien professionnel de tous les agents promouvables doit être transmis à la DGRH.

II – Calendrier prévisionnel des CAPN

CORPS	DATE DE TENUE DES SEANCES DES CAPN	Heure	Salle
Infirmières de l'Éducation Nationale (catégorie B) Révision CREP	17/10/2024	14h30	250
Médecin de l'Éducation Nationale Non-titularisation - Révision CREP	26/09/2024	14h30	250

III - Calendrier préconisé pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement académiques

Libellé de la campagne*	Code campagne 2024	Période de campagne (hors mise à jour des carrières)
Liste d'aptitude AAE (SAENES vers AAE)	LA-G04029-A	15/01/2024 au 15/06/2024
TA au choix APAE (AAE vers APAE)	TA-G04030-A	15/01/2024 au 15/06/2024
Liste d'aptitude SAENES (ADJAENES vers SAENES CN)	LA-G04139-A	15/01/2024 au 15/06/2024
TA au choix SAENES CE (SAENES CS vers SAENES CE)	TA-G04137-A	15/01/2024 au 15/06/2024
TA au choix SAENES CS (SAENES CN vers SAENES CS)	TA-G04138-A	15/01/2024 au 15/06/2024
TA au choix ADJAENES P1C (ADJAENES P2C vers ADJAENES P1C)	TA-G03858-A	15/01/2024 au 15/06/2024
TA au choix ADJAENES P2C (ADJAENES vers ADJAENES P2C)	TA-G03857-A	15/01/2024 au 15/06/2024
TA au choix ATEC P1C (ATEC P2C vers ATEC P1C)	TA-G03818-A	15/01/2024 au 15/06/2024

TA au choix ATEC P2C (ATEC vers ATEC P2C)	TA-G03817-A	15/01/2024 au 15/06/2024
TA au choix INF CAT A HC (INF CAT A vers INF CAT A HC)	TA-G05048-A	15/01/2024 au 15/06/2024
TA au choix APSS (ASSAE vers APSS)	TA-G04369-A	15/01/2024 au 15/06/2024

- Les nominations prenant effet au 1^{er} septembre 2024, les académies doivent lancer les campagnes d'avancement d'échelons jusqu'au 1^{er} septembre inclus **AVANT** la mise à jour des carrières.
- Les promotions par TA (avancement de grade) doivent être réalisées avant les promotions de corps par LA.